

# Concours « Meilleurs produits » du Salon Made In Fenua 2023 Règlement Exposants Participants

## Article 1 : DESCRIPTIF GENERAL

Le concours « meilleurs produits » du Salon Made In Fenua 2023 a pour objet de mettre en avant 7 produits exposés lors de cette édition qui se déroulera du 05 au 08 octobre 2023 au Parc Exposition de Mamao sis à Papeete.

Du 05 au 08 octobre 2023 à 11H00 les votes du public, par l'intermédiaire d'un vote digital auprès des hôtes du salon, détermineront une présélection en nombre de voix par produit, à partir de laquelle un jury définira 3 lauréats « FENUA », classés comme suit :

- le Fenua d'Or pour le meilleur produit du salon
- le Fenua d'Argent pour le 2<sup>ème</sup> meilleur produit du salon
- le Fenua de Bronze pour le 3<sup>ème</sup> meilleur produit du salon.

Et 4 prix dits « Coup de Cœur du Jury », dans des catégories spécifiques :

- Prix de l'originalité et de l'innovation
- Prix du potentiel export
- Prix du savoir-faire artisanal
- Prix des sens

## Article 2 : INITIATEUR(s) – PROMOTEUR(s)

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie Française (CCISM).

## Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

1. Le « concours Produits du salon Made In Fenua 2023 » est ouvert à toutes les entreprises inscrites au RTE (ISPF) et exposantes au Salon Made In Fenua 2023.
2. Une intention de participation au concours est demandée lors de l'inscription au salon.
3. Une validation de participation au concours est actée au travers d'une réponse positive au questionnaire en ligne et de la transmission à l'organisateur par l'exposant d'une photo et d'un descriptif du produit en concours via le formulaire en ligne transmis via une newsletter **avant le lundi 11 septembre 2023 à 16h00**. Ces transmissions vaudront acceptation du présent règlement et participation de l'exposant au concours produit.
4. Une entreprise participant au concours ne peut présenter qu'un seul produit et celui-ci devra être mis en avant dans le stand.

5. Les exposants et les produits engagés dans le concours seront identifiables par le public au moyen de vignettes spécifiques fournies par l'organisateur à l'ouverture du salon. Une liste des participants au concours sera également disponible auprès du stand de l'organisateur.
6. Dans le cas où le produit sélectionné aurait fait l'objet d'une vente avant le terme du concours, soit le dimanche 08 octobre à 11H00, celui-ci ne pourra pas être récupéré par le client avant la clôture du salon et restera sous la responsabilité du vendeur.
7. Au terme de la présélection par le vote du public, le jury pourra apprécier les produits faisant l'objet du concours soit par une visite sur stand des participants soit en exposition regroupée.

#### **Article 4 : OBJECTIFS DU CONCOURS**

1. Faire connaître à une clientèle potentielle l'entreprise et ses réalisations
2. Valoriser les produits de fabrication locale de qualité.
3. Promouvoir le savoir-faire des artisans et les produits polynésiens sur la scène locale, nationale et internationale.

#### **Article 5 : CONDITIONS GENERALES**

##### **I- « Meilleurs produits »**

1. Les produits doivent être présents et commercialisés lors du salon « Made In Fenua 2023 »
2. Comme l'ensemble des produits exposés au sein de cette manifestation commerciale, le produit faisant l'objet du concours doit obligatoirement présenter une valeur ajoutée locale dont la fabrication est majoritairement (>50%) réalisée en Polynésie française.
3. Au travers d'un vote du public (jeu sans obligation d'achat), une présélection en termes de nombre de voix s'opérera afin d'orienter le jury quant à la détermination des lauréats du concours.
4. Le public est invité à voter pour son produit préféré par l'intermédiaire d'une application spécifique proposée par les hôtes du Salon Made In fenua du 05 au 08 octobre 2023 à 11H00.
5. Ces votes visiteurs seront comptabilisés et enregistrés par le fournisseur de l'application du vote au terme de chaque journée. Et transmis quotidiennement à l'organisateur.
6. Pour les entreprises ayant déjà remporté la première place du concours du meilleur produit lors d'une édition antérieure du Salon Made In Fenua, il est interdit de représenter le même produit.
7. Le Dimanche 08 octobre 2023 à partir de 13h30, en fonction de la présélection du public et à l'issue de l'examen des produits inscrits au concours, le jury délibèrera afin de déterminer les 3 lauréats « FENUA » du salon Made In Fenua 2023.
8. Les critères d'appréciation du jury seront : présentation/esthétique/ finition, image polynésienne, % de matière(s) locale(s), fonctionnalité/utilité, rapport qualité-prix.

##### **II- « Coup de Cœur du jury »**

1. Les produits doivent être présents et commercialisés lors du salon « Made In Fenua 2023 »
2. Comme l'ensemble des produits exposés au sein de cette manifestation commerciale, le produit faisant l'objet du concours doit obligatoirement présenter une valeur ajoutée locale dont la fabrication est majoritairement réalisée en Polynésie française.
3. Le choix des 4 lauréats « Coup de Cœur du jury » se fera le dimanche 08 octobre 2023 à la libre appréciation du jury et à l'issue de l'appréciation des réalisations inscrites au concours « meilleurs produits ».

2/4



4. Les critères d'appréciation du jury seront liés aux prix à décerner, à savoir :
- Originalité et innovation,
  - Potentiel export,
  - Savoir-faire artisanal,
  - Meilleur produit des sens.

**5. Article 6 : PRIX ET LOTS**

1. Le « **Fenua d'Or** » représentera le meilleur produit du salon Made In Fenua 2023 : l'entreprise ayant créé ce produit recevra :
- a. un trophée,
  - b. la somme de 40.000 XPF, offerte par la CCISM,
  - c. un bon d'achat d'une valeur de 30 000 XPF offert par le SIPOF à faire valoir chez Tahiti Sign, ou TVP, ou Fastprint ou STP Multipress ou BYLIE IMPRESSION
  - d. et un billet prospection A/R sur l'une des lignes desservies par Air Tahiti Nui destiné à la participation au salon Made In France Expo 2024. Ce prix ATN impliquera un engagement du lauréat envers cette compagnie aérienne en termes de communication et de suivi qui fera l'objet d'un accord écrit entre les parties.
2. Le « **Fenua d'Argent** » représentera le deuxième meilleur produit du Salon Made In Fenua 2023 : l'entreprise ayant créé ce produit recevra :
- a. un trophée,
  - b. la somme de 30.000 XPF, offerte par la CCISM
  - c. un bon d'achat de 20 000 XPF offert par le SIPOF à faire valoir chez Tahiti Sign, ou TVP, ou Fastprint ou STP Multipress ou BYLIE IMPRESSION
  - d. et une tarification préférentielle pour un billet prospection A/R sur l'une des lignes desservies par Air Tahiti Nui destiné à la participation au salon Made In France Expo 2024.
3. Le « **Fenua de Bronze** » représentera le troisième meilleur produit du Salon Made In Fenua 2023 : l'entreprise ayant créé ce produit recevra :
- a. un trophée,
  - b. la somme de 20.000 XPF, offerte par la CCISM
  - c. un bon d'achat de 10 000 XPF offert par le SIPOF à faire valoir chez Tahiti Sign, ou TVP, ou Fastprint ou STP Multipress ou BYLIE IMPRESSION
  - d. et une tarification préférentielle pour un billet prospection A/R sur l'une des lignes desservies par Air Tahiti Nui destiné à la participation au salon Made In France Expo 2024.
4. Les 4 Prix « **Coups de Cœur** » du jury du Salon Made In Fenua 2023 recevront chacun :
- a. une médaille,
  - b. la somme de 10.000 XPF, offerte par la CCISM
  - c. un bon d'achat d'une valeur de 5000 XPF offert par le SIPOF à faire valoir chez Tahiti Sign, ou TVP, ou Fastprint ou STP Multipress ou BYLIE IMPRESSION.



## **Article 7 : JURY**

Composition du jury : Total quatre (4) membres :

- 1 membre élu de la CCISM
- 1 membre du SIPOF
- 1 représentant d'Air Tahiti Nui
- 1 représentant d'un partenaire AUAHI ou VAI ou FENUA
- 1 technicien de la CCISM

## **Article 8 : ANNONCE DES LAUREATS ET REMISE DES PRIX ET LOTS**

1. Une annonce se fera sur le salon même pour faire connaître les lauréats du concours « Meilleurs Produits » et « Coups de Cœur du Jury » le dimanche 08 octobre 2023 à partir de 16h00.
2. Les trophées, médailles et lots seront remis ce même jour.

